Nations Unies S/PV.4248



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4248e séance

Lundi 18 décembre 2000, à 20 heures

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Ahsan
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

00-80364 (F)

La séance est ouverte à 20 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 18 décembre 2000, qui sera publiée sous la cote S/2000/1206 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander qu'en vertu de la pratique établie, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance du Conseil de sécurité prévue le lundi 18 décembre 2000, à propos de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2000/1171, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Bangladesh, la Jamaïque, la Malaisie, le Mali, la Namibie et la Tunisie.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter son prédécesseur, l'Ambassadeur van Walsum, de la grande compétence avec laquelle il a mené les travaux du Conseil.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction face à la reprise récente des contacts officiels de haut niveau entre Israël et les Palestiniens et face, en particulier, à la décision des deux parties de participer aux réunions de Washington cette semaine. J'espère qu'en revenant au cadre des négociations nous pourrons trouver une façon de régler pacifiquement toutes les questions en souffrance, y compris la question que nous examinons aujourd'hui.

À notre sens, le noeud du problème est clair. Même si beaucoup aimeraient que nous pensions le contraire, ce que nous voyons là est un choix délibéré de la part des dirigeants palestiniens de poursuivre simultanément l'Intifada et le dialogue, qui vient heureusement de reprendre. L'affrontement actuel, qui a été initié de manière délibérée par la direction palestinienne, continue d'être nourri de différentes façons en tant que choix stratégique de sa part.

S'il subsiste des doutes quant à l'exactitude de ces faits, je voudrais inviter le Conseil à se demander qui profite de cette situation. Dans l'intérêt de qui est-il souhaitable de poursuivre un conflit à intensité variable comme celui dont nous sommes témoins? Même un examen superficiel des faits suggère que ce conflit sert clairement les intérêts de la direction palestinienne plutôt que les intérêts d'Israël. À la suite du Sommet de Camp David, le Président Arafat s'est trouvé de plus en plus isolé, même critiqué dans certains milieux, pour n'avoir pas pu arriver à un accord de paix définitif avec Israël. À peine quatre mois plus tard, la cause palestinienne occupe la Une dans la presse internationale. Alors qu'Israël est injustement présenté comme l'agresseur militaire, la direction palestinienne a profité considérablement de la situation en évitant

l'application des mesures nécessaires envers lesquelles elle s'était engagée pour aboutir à un règlement final.

Il semblerait que le rôle dirigeant que la direction palestinienne a joué dans le cycle de violence actuel est enfin admis. Le quotidien semi-officiel palestinien Al Ayyam a annoncé le 6 décembre que le Ministre palestinien des télécommunications, Imad Al Falouji, a confirmé que l'Autorité palestinienne a commencé des préparatifs pour l'éclatement de l'Intifada actuelle depuis la fin des pourparlers de Camp David, et ce conformément aux instructions données par le Président Arafat lui-même. M. Falouji a poursuivi en disant que Arafat a lancé cet Intifada comme point culminant de la « fermeté palestinienne » dans les négociations, et pas simplement comme une protestation contre la visite du chef de l'opposition israélienne Ariel Sharon au Mont du Temple. Je vais lire l'original en arabe.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

> « Le Ministre des télécommunications, Imad Al Falouji, a souligné que les autorités palestiniennes ont commencé des préparatifs pour l'éclatement de l'Intifada actuel à leur retour des négociations de Camp David, sur ordre du Président Arafat, qui avait prévu que l'éclatement de l'Intifada serait le point culminant de la fermeté palestinienne dans les négociations et non une simple protestation contre la visite de Sharon au Haram al-Charif. »

(*l'orateur reprend en anglais*)

La direction palestinienne a remarquablement réussi à cacher ce fait. Elle a incité leur rue à la violence et à une guerre sainte, tout en accusant Israël d'être le principal responsable de la crise. Cette pratique s'est poursuivie alors même que les négociations se tenaient à Paris, Charm al-Cheikh et Gaza sur les moyens permettant de mettre fin à l'affrontement et de reprendre les négociations. Les fonctionnaires de l'Autorité palestinienne ont été cités comme demandant une escalade tout en accusant Israël d'actes de guerre odieux. Ils ont donné l'ordre à leurs milices armées illégalement de tirer sur les soldats et des civils israéliens en même temps qu'ils demandaient à Israël de renoncer à son droit de légitime défense. Et maintenant, alors que les groupes paramilitaires palestiniens illégaux poursuivent leurs attaques contre Israël, leurs dirigeants viennent demander au monde de les protéger. Il s'agit d'une manipulation de la réalité et une perversion de la vérité.

Il convient de noter ensuite que la crise actuelle est due également au fait que la direction palestinienne n'a pu cultiver une entente mutuelle et la tolérance parmi les Palestiniens. Plutôt que d'éduquer pour la paix, elle a constamment et systématiquement encouragé une culture de haine et de rejet, manifestée dans les manuels officiels palestiniens qui nient la légitimité d'Israël. Un tel échec ne saurait être rectifié par une résolution du Conseil de sécurité, ni par une action de la communauté internationale. Cet état de choses ne pourrait être changé que par les Palestiniens eux-mêmes. Le processus de paix ne sera couronné de succès que si la reconnaissance mutuelle et la non-violence sont consignées pas seulement sur papier, mais dans les cœurs et les esprits des hommes.

C'est précisément ce que le Président Arafat a promis d'accomplir en septembre 1993 lorsqu'il s'est engagé, dans une lettre décisive adressée au feu Premier Ministre Yitzhak Rabin, à renoncer à la violence et au terrorisme, et à régler toutes les revendications en suspens par des négociations. Cet engagement était fondamental, et pour les Israéliens il représentait davantage qu'un simple verbiage. Après des années de terrorisme parrainé par l'Organisation de libération de la Palestine, la lettre du Président Arafat reflétait une reconnaissance qu'après des décennies d'affrontement, le destin de la région serait maintenant déterminé à la table des négociations et non pas par la violence et le terrorisme. De plus, le Président Arafat parlait au nom de tout le peuple palestinien, et était par conséquent reconnu par Israël comme son dirigeant. Il ne peut pas manquer à sa parole et continuer de bénéficier de l'appui international comme si de rien n'était.

Aujourd'hui, toutefois, le Gouvernement et le peuple israéliens sont obligés d'être confrontés à une rude réalité, qui suggère que la direction palestinienne demeure ambiguë en ce qui concerne le respect de l'engagement fondamental qui a servi de base à sept années d'établissement de la paix. La preuve en a été évidente il y a quelques semaines. La libération de dizaines de terroristes du Hamas et du Jihad islamique des prisons palestiniennes, un acte qui a conduit à des attaques terroristes à la bombe dans les villes israéliennes, est une preuve indéniable. Tout comme les activités du Tanzim, le bras paramilitaire illégal de la faction du Fatah du Président Arafat, qui a sans cesse

tiré sur les soldats et les civils israéliens et leur a tendu des embuscades le long des routes. Même au moment où les Palestiniens demandent au Conseil aujourd'hui de les protéger des conséquences de leurs propres actes, ils disent clairement qu'ils ne se sentent aucunement obligés de renoncer totalement à l'Intifada, qui n'est pas un soulèvement populaire non armé, mais plutôt une expédition de guérilla prolongée.

Et pourtant, à l'exception de quelques rares – et donc remarquables – voix qui s'élèvent au Conseil de sécurité, les Nations Unies n'ont pas mentionné officiellement l'incitation à la violence par les médias officiels, le feu vert donné aux terroristes par l'Autorité palestinienne, la désacralisation des sites saints juifs, et toute une série d'autres violations palestiniennes. Au lieu de cela, nous sommes ici aujourd'hui en train de participer à un débat sur les mérites de l'envoi d'une force internationale pour protéger les Palestiniens du choix qu'ils ont fait eux-mêmes de prendre part à la violence.

Le projet de résolution d'aujourd'hui est une tentative flagrante d'abuser de la bonne volonté de la communauté internationale et de cacher les choix stratégiques des Palestiniens. Le Conseil de sécurité ne doit pas en être partie. On ne peut pas demander aux Nations Unies d'éteindre des feux au nom de la partie même qui les a allumés et qui a attisé les flammes. Quel serait ce précédent? Quel message serait ainsi envoyé aux Palestiniens et aux autres?

Notre position sur la question d' une présence internationale a été exposée clairement. Nous ne nous opposons pas à une forme de présence internationale à condition qu' elle soit établie dans le contexte d' un accord bilatéral global. Ceci a toujours été la séquence acceptée. Une présence internationale n' est pas quelque chose que nous rejetons intrinsèquement, mais elle doit servir à cimenter un accord et non constituer une solution de rechange à celui-ci.

Le Conseil doit tenir compte du fait que dépêcher une force de l' ONU, comme cela est demandé, risquerait de provoquer véritablement une escalade de la violence et de déstabiliser davantage la région, car cela enverrait aux Palestiniens un message qu' il n' est pas nécessaire de négocier ou de se coordonner avec Israël et qu' il n' est pas nécessaire de rechercher un compromis. En effet, je ne puis trouver de plus grand encouragement que cela pour poursuivre cette lutte terrible. En tant que telles, la paix et la sécurité ne seraient pas renforcées par une force internationale; elles seraient sapées. Si la communauté internationale souhaite voir le retour du dialogue et de la négociation et l' accomplissement ultime des aspirations légitimes et des besoins des deux parties à travers un processus pacifique, elle doit insister pour que les dirigeants palestiniens remplissent leurs obligations. Ce Conseil ne devrait pas prendre une mesure qui serait interprétée comme une approbation de la violence et une intervention forcée et unilatérale.

En outre, l' intervention internationale semble être tout à fait inutile. Le Président Arafat a la capacité de protéger la vie des Palestiniens, et les mesures nécessaires pour ce faire sont évidentes. Il doit renoncer à la voie de l' affrontement, désarmer ses milices illégales, et contrôler les terroristes du Hamas et du Jihad islamique – toutes choses auxquelles il s' est déjà engagé. En outre, il doit assumer sa responsabilité en tant que dirigeant du peuple palestinien, engagé de son propre chef à rechercher une paix honorable, à maintenir les fondements du processus de paix et à favoriser une culture de paix entre nos deux peuples. J' assure les membres de ce Conseil que si l' Autorité palestinienne prenait les mesures nécessaires, la violence, les morts et les blessures cesseraient et nous pourrions à nouveau nous concentrer sur la négociation d' un règlement de paix durable.

Pourtant, l' Autorité palestinienne préfère la sécurité de l' ambiguïté, et c' est un fait qui a même été reconnu dans certains cercles arabes. Le commentateur égyptien Mahmoud al-Manem Morad, écrivant dans *Al-Akhbar* le 1er décembre, en est arrivé à demander :

> « Comment se fait-il que les Palestiniens cherchent le déploiement d' une force d' observateurs qui agirait comme un tampon entre eux-mêmes et Israël alors que, dans le même temps, ils cherchent aussi à continuer l' Intifada, qui supposera un contact étroit entre les Palestiniens et Israéliens? »

Je le répète : l' Intifada actuelle n' est pas un soulèvement populaire non armé, mais une campagne de guérilla que les Palestiniens ont peu intérêt à faire cesser. Nous maintenons que tout comme le courant actuel de violence a commencé par un ordre calculé et délibéré venant des plus hauts échelons de la direction palestinienne, c' est de la même façon qu' elle doit s' arrêter. Les Palestiniens n' ont pas besoin d' être

protégée d’ Israël, mais plutôt des politiques malencontreuses de leurs propres dirigeants.

Ce que doit faire le Conseil de sécurité, ce n’ est pas intervenir, mais soutenir les deux parties et leurs efforts pour réaliser la paix qui vont commencer cette semaine à Washington. Forces de protection, observateurs des Nations Unies, tout cela ne fait que détourner notre attention des vraies questions qui se posent dans l’ immédiat. L’ ambiguïté perpétuelle de l’Autorité palestinienne en ce qui concerne la fin de la violence est révélatrice d’ un manque de courage et de volonté politique de leur part pour faire les compromis historiques qui sont nécessaires. Une force internationale n’ augmentera pas la détermination palestinienne de faire la paix. Plus exactement, elle diminuera leur volonté de la faire.

L’objectif premier du Conseil doit être d’ encourager les deux parties à embrasser une paix raisonnable. J’ exhorte le Conseil à se demander si envoyer une force internationale dans la région fera avancer cet objectif. Le projet de résolution qui nous est soumis aujourd’hui est une recette pour l’ instabilité à long terme dans la région et, par conséquent, j’ exhorte fermement les membres du Conseil à ne pas le soutenir.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le représentant d’ Israël pour les paroles aimables qu’ il m’ a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n’ entends pas d’ objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l’ absence d’ objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d’ abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier d’ avoir convoqué cette réunion. J’ ai l’ honneur de prendre la parole au nom des membres du Mouvement des pays non alignés et de l’ Ukraine.

Le 7 octobre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1322 (2000) qui, entre autres, condamnait la violence et en particulier le recours excessif à la force à l’ encontre des Palestiniens. Elle appelait également à cesser la violence et priait Israël de respecter scrupuleusement ses obligations légales au titre de la quatrième Convention de Genève.

Cependant, la violence s’ est poursuivie et le Conseil n’ a pris aucune mesure face à cette situation. C’ est à ce titre que le groupe de travail des pays non alignés, il y a quelques semaines, avait proposé la création d’ une force de protection pour les civils palestiniens dans les territoires occupés. Après de longues consultations, il avait été décidé de changer la force proposée en une force d’ observateurs. Nous sommes fermement convaincus qu’ une telle force non seulement protégerait les civils, mais aurait aussi un effet stabilisateur sur la situation dans la région. Nous maintiendrons toujours que la paix profitera tant aux Palestiniens qu’ aux Israéliens.

Le groupe de travail des pays non alignés, dans toutes les circonstances, s’ est efforcé d’ engager tous les membres du Conseil et a eu, en particulier, des échanges utiles avec les délégations française et britannique, et nous les en remercions. Le groupe de travail a, sur demande, reporté plusieurs fois la prise de décision sur le projet de résolution pour prendre en compte les vues d’ autres membres, et en particulier pour donner au Secrétaire général et aux autres parties impliquées dans la médiation une possibilité de poursuivre leurs efforts. Le groupe a en outre amendé son propre projet plusieurs fois pour prendre en compte les vues d’ autres membres. Les derniers amendements comprennent des changements de fond au paragraphe 3 dans lequel maintenant, au lieu de décider de créer une force d’ observateurs des Nations Unies, le Conseil ne fait que se déclarer déterminé à créer cette force. Cela prend manifestement en compte d’ autres acteurs concernés. Le projet de résolution, par conséquent, énonce la mesure minimale que le Conseil devrait prendre, compte tenu de la tragique situation dans les territoires palestiniens occupés.

On a fait valoir l’ argument que le Conseil devrait attendre que les efforts de paix bilatéraux atteignent leur terme avant de se prononcer sur ce projet de résolution. Il a également été suggéré qu’il était nécessaire d’obtenir l’assentiment des deux parties avant qu’une force d’observateurs ne puisse être mise en place. Nous sommes totalement en désaccord avec ces vues. Nous estimons que les décisions du Conseil ne sont pas assujetties à des négociations de paix, même si nous appuyons activement ces initiatives. Le Conseil a sa propre responsabilité importante dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En

mettant en place une force d'observateurs, le Conseil pourrait contribuer de façon importante à stabiliser la situation dans la région. Nous estimons également qu'il n'est pas nécessaire d'avoir l'assentiment des parties pour créer cette force, mais nous convenons que leur coopération est nécessaire.

Le Mouvement des pays non alignés appuie fermement les efforts déployés par le Secrétaire général en faveur d'une reprise du processus de paix au Moyen-Orient. Nous appuyons également avec fermeté les efforts de tous les autres acteurs engagés dans ce processus. Le Mouvement des pays non alignés estime toutefois que le Conseil a son propre rôle à jouer dans ces circonstances. C'est dans ce contexte que nous avons présenté ce projet de résolution, qui est équilibré. Les membres du Mouvement des pays non alignés et l'Ukraine voteront donc pour le projet de résolution.

M. Levitte (France) : La France a proposé, il y a plusieurs semaines, l'envoi dans les territoires palestiniens d'une mission d'observateurs pour contribuer à l'arrêt de la violence et à la protection des civils. Une violence qui a fait de trop nombreuses victimes, principalement palestiniennes. Je souhaite dire à nouveau ici, notre très vive émotion devant ce tragique bilan, et notre condamnation de l'usage excessif de la force.

Pendant ces dernières semaines, la France, avec la Grande-Bretagne, a plaidé avec détermination en faveur d'un accord sur la création de cette mission d'observateurs. Le 17 novembre, sur proposition de la France, le Conseil de sécurité a unanimement donné mandat à M. Kofi Annan :

> «de procéder […] à des consultations avec les deux parties pour examiner la possibilité et définir les modalités acceptables d'une présence d'observateurs de l'ONU dans les Territoires». (*S/PV.4226 (privée*)

Sur cette base, le Secrétaire général a pris contact avec les parties. Il nous a informés vendredi dernier de son intention de les poursuivre avec résolution. À Nice, le 8 décembre, le Conseil européen, à l'initiative de la France, s'est exprimé dans le même sens.

Par ailleurs, le dialogue bilatéral entre dirigeants palestiniens et israéliens a repris, et va se poursuivre au cours des prochains jours à Washington. La récente visite de M. Védrine dans la région y a contribué.

C'est dans ce contexte que la France s'interroge sur l'opportunité d'adopter ce soir le projet de résolution sur lequel nous allons voter. La France n'a pas de difficulté avec le contenu de ce texte, je tiens à le souligner et à remercier les membres non alignés du Conseil avec lesquels nous avons travaillé dans l'esprit le plus constructif. En revanche, la France estime que le moment choisi, compte tenu des efforts en cours du Secrétaire général et de la reprise des négociations bilatérales, est peu opportun. Nous aurions préféré attendre le résultat des discussions engagées avant de nous prononcer. Pour cette raison, et pour cette raison seulement, ma délégation s'abstiendra lors du vote.

Toutefois, la France ne renonce en rien au projet de l'envoi d'observateurs, qui est plus que jamais nécessaire. Elle continuera, comme hier et comme toujours, à mobiliser tous ses efforts en faveur de la paix au Moyen-Orient.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de la Namibie, qui a également pris la parole à titre de coordonnateur du groupe de travail des pays non alignés.

Ma délégation votera en faveur pour le projet de résolution, dont nous nous sommes portés coauteurs, car nous croyons fermement que le Conseil doit agir pour éviter que d'autres Palestiniens soient tués dans les territoires occupés. Plus de deux mois se sont écoulés depuis le début de la situation actuelle et, à ce jour, plus de 300 civils palestiniens ont été tués et plusieurs milliers ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes qui, malgré la résolution 1322 (2000) adoptée par le Conseil de sécurité le 7 octobre dernier, continuent de recourir à une force excessive et disproportionnée. De toute évidence, les parties en présence ne sont pas de force égale : des pierres et des catapultes contre des fusils automatiques, de l'artillerie, des chars et des hélicoptères de combat. Le Conseil ne peut pas rester en marge et ne rien faire.

Le Conseil de sécurité, qui intervient rapidement dans le cas d'autres conflits et qui protège les civils aux prises avec d'autres conflits armés, doit maintenant faire de même pour désamorcer la situation et offrir un minimum de protection aux civils palestiniens. Pour le Conseil, ne pas le faire après plus de deux mois correspond à un manquement à ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les négociations relatives au texte du projet de résolution dont nous sommes saisis ont été prolongées, s'étendant sur plusieurs semaines. Les auteurs du projet de résolution ont fait preuve de souplesse et ont démontré qu'ils étaient prêts à faire des compromis. Plusieurs délais ont été accordés, et les coauteurs ont indiqué qu'ils étaient disposés à considérer des propositions concrètes sur le texte du projet. Malheureusement, à ce jour, aucune proposition concrète sur le libellé du projet ou sur des amendements n'a été faite, ce qui témoigne d'un manque de sérieux à cet égard de la part de certains membres du Conseil.

Ceux qui s'opposent à ce que le Conseil se prononce sur le projet de résolution ont demandé que plus de temps soit accordé pour permettre aux deux parties, Israël et la Palestine, d'en arriver à une entente sur d'autres questions plus vastes, qui pourraient comprendre la création d'une telle force de surveillance. Toutefois, cette solution reviendrait à assujettir la création de cette force aux caprices d'un processus de paix tortueux et incertain. Entre-temps, des civils palestiniens continueront d'être tués en toute impunité, et le bilan en ce qui concerne les morts et les blessés ne cessera de s'alourdir dans les jours et les semaines à venir. De l'avis de ma délégation et des autres auteurs du projet de résolution, cela est évidemment inadmissible.

La force de surveillance proposée a pour but d'apaiser la situation sur le terrain pour éviter qu'il y ait d'autres morts et blessés. En effet, une telle force serait une mesure importante de confiance qui contribuerait de manière constructive au processus paix. C'est à cette fin que mon Ministre des affaires étrangères s'est rendu à New York, avec un certain nombre de ses collègues de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), sous la direction du Ministre des affaires étrangères du Qatar qui représentait la présidence du sommet de l'OCI. Mon Ministre et ses collègues sont intervenus devant le Conseil et ont fait un plaidoyer ferme en faveur de la création d'une force de protection des Nations Unies. C'était un honneur pour eux d'avoir pu prendre la parole devant le Conseil, et ils avaient espéré que leurs demandes auraient pu convaincre le Conseil de décider de créer une telle force.

L'idée d'une force de protection des Nations Unies avait également été directement évoquée par le Président Arafat lorsqu'il était venu au Conseil, le 10 novembre, pour présenter ses arguments sur la question. Il est donc très regrettable et décevant qu'en dépit des modifications apportées à la proposition initiale et de la souplesse dont ont fait montre les auteurs du projet de résolution, il n'y ait pas eu d'engagement concret de la part de ceux qui sont opposés à la proposition, sinon de dire que le moment n'est pas opportun. Quand ce moment opportun arrivera-t-il? Nous pensons que ce moment opportun ne viendra pas dans l'avenir prévisible, voire jamais, tant qu'Israël, puissance occupante, ne peut accepter une telle force de contrôle. D'après ce que nous venons d'entendre, une telle force est de toute évidence inacceptable pour Israël sauf éventuellement – et ce n'est qu'une éventualité – dans le contexte d'un accord de paix bilatéral d'ensemble avec les Palestiniens, si cela devait se produire.

Nous ne pensons pas que le destin de cette force importante – et en fait indispensable – de contrôle des Nations Unies doive être soumis aux incertitudes du processus de paix. Nous estimons que si le Conseil veut réellement créer une telle force de contrôle, il est temps de le faire aujourd'hui et non pas à une date incertaine.

Je voudrais conclure en exprimant la profonde et sincère gratitude de ma délégation pour les efforts diplomatiques de l'Union européenne, notamment du Ministre français des affaires étrangères Vedrine. Nous le remercions des efforts accomplis, mais regrettons que vu la violence actuelle et le meurtre de civils dans les territoires occupés, qui continuent sans relâche, ma délégation et les autres pays parrainant le projet de résolution ne peuvent se permettre d'attendre ce qui risque d'être un long processus.

Nous appuyons également les efforts du Secrétaire général, mais estimons que ces efforts peuvent se faire parallèlement à ceux du Conseil. Nous ne pensons pas que ces efforts soient inconciliables.

M. Hamer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas sont d'accord avec l'objectif de principe du présent projet de résolution, qui est de créer une force d'observation des Nations Unies au Moyen-Orient. Une telle présence des Nations Unies pourrait être utile vu que les parties ne sont pas actuellement en mesure de réaliser la nécessaire désescalade. Il reste que les Pays-Bas s'abstiendront sur ce projet de résolution. Nous sommes fermement convaincus que son adoption aujourd'hui affecterait de façon décisive les efforts

destinés à convaincre les parties d'accepter une telle force d'observation des Nations Unies. En outre, ce projet de résolution peut entraver les efforts actuels destinés à concrétiser notre première priorité, la reprise effective des pourparlers de paix. Vu la prudence que nous a recommandée le Secrétaire général, la semaine dernière, sur ces points, nous sommes déçus de voir le Conseil obligé de se prononcer maintenant sur ce projet de résolution.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Deux mois se sont écoulés depuis le déclenchement des dernières hostilités entre la Palestine et Israël, engendrant des victimes des deux côtés, avec notamment un nombre élevé de blessés parmi les civils palestiniens. Le blocus israélien rend extrêmement pénible la vie quotidienne des nombreux civils palestiniens. À ce jour, il n'y a pas eu de signe de désescalade sur le terrain. Le processus de paix au Moyen-Orient est donc soumis à une épreuve décisive.

La Chine est vivement préoccupée par la situation et redit son opposition aux actes violents de quelque nature que ce soit. La Chine appelle les deux parties à faire preuve de calme et à écouter la raison; dans l'intérêt fondamental et à long terme des peuples de la région, elle leur demande de prendre toutes les mesures de nature à empêcher une dégradation de la situation.

Le Conseil de sécurité a récemment discuté de l'envoi éventuel d'observateurs des Nations Unies ou internationaux dans la région. Pour désamorcer la situation entre la Palestine et Israël, et maintenir la paix et la sécurité au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité devrait assumer comme il se doit ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies. Cela serait non seulement dans l'intérêt de la Palestine et d'Israël, mais c'est là également le profond espoir de la majorité des États Membres de l'ONU. Le Gouvernement chinois agit sans relâche pour concrétiser l'objectif d'envoi d'observateurs dans la région. Nous appuyons le projet de résolution soumis au Conseil par le groupe du Mouvement des pays non alignés. Nous espérons que les observateurs des Nations Unies pourront être déployés dans la région dans les meilleurs délais.

Nous continuerons d'appuyer les efforts de médiation du Secrétaire général et de toutes les parties concernées et sommes prêts à apporter notre propre contribution pour mettre fin à la violente situation et rétablir le processus de paix au Moyen-Orient.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation votera en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Notre position se fonde sur le fait que la confrontation militaire israélo-palestinienne actuelle a conduit la situation au Moyen-Orient à son point le plus critique de ces dernières décennies. Comme de nombreuses autres parties, nous sommes convaincus que dans le contexte actuel, la présence d'une tierce partie, représentant la communauté internationale sur le terrain, est vitale pour empêcher l'ensemble de la région de s'enfoncer dans le gouffre de la guerre. Ma délégation estime que la mesure prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité est nécessaire pour traiter la situation comme il convient. Le fait que le Conseil de sécurité adopte un projet de résolution exprimant sa détermination de créer une force d'observateurs militaires et de police des Nations Unies sur le territoire palestinien pourrait contribuer à l'arrêt de cette effusion de sang insensée qui continue.

S'il est adopté, ce projet de résolution contribuera aux efforts diplomatiques en cours, qui visent à arrêter tous les actes de violence et l'usage excessif de la force sur le territoire palestinien et en Israël. Le projet de résolution fournit un ferme encouragement aux parties pour mettre en oeuvre les accords de Charm el-Cheikh, de bonne foi et sans retard supplémentaire. Nous pensons que l'idée maîtresse du projet va largement dans le même sens que les signes positifs apparus ces derniers jours en ce qui concerne la reprise des pourparlers de paix entre les deux parties.

Nous attendons avec intérêt l'issue des prochains pourparlers à Washington. Tout en soutenant le présent projet, nous comprenons que sa mise en oeuvre concrète nécessitera davantage de temps et d'efforts diplomatiques. En tant que fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies durant les huit dernières années, l'Ukraine reconnaît effectivement que le déploiement et le fonctionnement d'une force des Nations Unies sur le territoire palestinien seront impossibles sans la coopération d'Israël.

Il est important que le projet demande au Secrétaire général de continuer à consulter les parties sur les détails de la composition et des modalités acceptables de cette force en vue d'aboutir à une solution de compromis et d'obtenir leur entière coopération.

Enfin, je voudrais affirmer que le présent vote de l'Ukraine ne porte pas atteinte à l'un des principes directeurs du maintien de la paix des Nations Unies, à savoir le consentement des parties au conflit au déploiement d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Ouane (Mali) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par la Namibie, au nom du Caucus des non-alignés. Je voudrais néanmoins présenter trois brèves observations.

Premièrement, je voudrais d'emblée indiquer que le Mali votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis, parce que nous considérons que le Conseil de sécurité doit prendre une décision face à la poursuite des événements tragiques et violents qui se produisent depuis le 28 septembre dans les territoires palestiniens, et qui ont fait de nombreuses victimes, surtout palestiniennes. Il faut agir pour que cesse la violence. Il faut mettre un terme à l'usage excessif de la force. Il faut assurer la protection de la population civile palestinienne. C'est pourquoi nous soutenons pleinement la création d'une force d'observateurs. Nous estimons que le déploiement de tels observateurs contribuera à la stabilisation de la situation, au grand bénéfice à la fois des populations civiles palestiniennes et israéliennes.

Deuxièmement, je voudrais souligner que le Mali continue de soutenir pleinement le processus de paix dans son ensemble. Nous nous réjouissons à cet égard de la reprise du dialogue bilatéral entre les parties, et formons l'espoir que les efforts diplomatiques en cours permettront d'obtenir des résultats concrets, dans le prolongement des accords de Charm al-Cheikh, et des accords antérieurs.

Troisièmement, et c'est ma dernière observation, je voudrais dire que ma délégation regrette que le Conseil ne soit pas parvenu à un consensus sur le projet de résolution sur lequel nous allons nous prononcer et ce, malgré la grande flexibilité témoignée par les coauteurs du projet, parce que celui-ci nous paraît équilibré et vise également à trouver un terrain d'entente entre les parties, en confiant un rôle de premier plan au Secrétaire général.

Ma délégation émettra un vote positif sur le projet de résolution qui nous est soumis.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Au sein de ce même Conseil, ma délégation a appuyé les idées exprimées par la France d'établir une force d'observation dans la Cisjordanie et à Gaza, qui aurait trois buts. Premièrement, observer sur le terrain le développement des événements tragiques qui se poursuivent de manière ininterrompue depuis la visite d'Ariel Sharon à Al Haram Al-Sharif le jour fatidique du 28 septembre dernier. Deuxièmement, informer le Secrétaire général et le Conseil de sécurité de ces événements. Troisièmement, exercer une fonction de bons offices entre les parties, pour éviter que le conflit ne s'aggrave, et aussi participer à la désescalade et à la cessation de la violence. Comme nous l'avions dit plus tôt, pour des raisons pratiques et à cause de la situation particulière dans les territoires occupés, une telle mission nécessiterait le consentement des parties. Malheureusement, on n'a pas pu réunir le consensus pour que le Conseil de sécurité puisse élaborer et adopter une résolution sur cette base.

Ma délégation a également des réserves quant au caractère opportun de ce projet de résolution qui nous est soumis, alors qu'il y a des indications que le processus de paix pourrait reprendre, et que c'est la seule voie possible pour mettre fin à ce conflit tragique. Nous sommes aussi incertains de l'efficacité d'un tel projet de résolution. Nous nous demandons si le projet de résolution qui nous est soumis va contribuer de façon efficace au processus de paix par le biais de négociations entre les parties.

Voilà pourquoi l'Argentine va s'abstenir sur ce projet de résolution. Néanmoins, nous ne pouvons pas ne pas exprimer en cette occasion notre solidarité envers le peuple palestinien qui souffre. Comme c'est probablement la dernière réunion du Conseil à laquelle nous allons participer durant notre mandat, nous devons saisir cette occasion pour demander aux parties de faire preuve de souplesse et d'esprit de conciliation, et de montrer de la noblesse, qui doit être démontrée par la partie la plus forte. Un sens de la magnanimité associé au sens de l'histoire, sans mesquinerie ni petitesse autour de la table de négociation, doivent prévaloir, et demeurent la seule façon de conclure la paix, car il n'y a aucune autre solution de rechange. L'usage de la force dans ce conflit ne se soldera que par des perdants; tous seront perdants.

Face au renouvellement possible des pourparlers directs entre la Palestine et Israël dont nous nous félicitons, nous pensons toutefois que beaucoup de choses se sont produites depuis la dernière fois que les parties se sont rencontrées. Elles ne peuvent plus

tourner en rond, se livrant à des calculs et essayant d'obtenir beaucoup en faisant peu. Nous demandons aux parties d'arriver à un accord où il y ait une reconnaissance réciproque du droit inaliénable du peuple palestinien à exercer l'autodétermination et à s'organiser en tant qu'État indépendant, ainsi que pour Israël d'avoir des frontières internationalement reconnues et sûres. À cette fin, les Nations Unies devront être présentes et pourront compter sur l'appui de la République d'Argentine.

Le Président (*parle en russe*) : Je demanderais à ceux qui sont en faveur du projet de résolution qui figure dans la document S/2000/1171 de bien vouloir lever la main.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Tunisie, Ukraine.

Votent contre :

Aucun.

S'abstiennent :

Argentine, Canada, France, Pays-Bas, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en russe*) : Les résultats du vote sont les suivants : 8 voix pour contre zéro, avec 7 abstentions. Le projet de résolution n'a pas été adopté, parce qu'il n'a pas obtenu la majorité requise.

Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent prendre la parole après le vote.

Mme Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La délégation de la Jamaïque s'associe à la déclaration prononcée par le représentant permanent de la Namibie, en sa qualité de coordonnateur du Groupe des non-alignés au sein du Conseil de sécurité.

La Jamaïque a voté en faveur du projet de résolution figurant dans le document S/2000/1171, dans lequel le Conseil disait sa détermination à créer une force d'observateurs militaires et de police des Nations Unies, qui serait déployée dans l'ensemble des territoires occupés par Israël depuis 1967, le but étant de contribuer à la mise en oeuvre des accords de Charm al-Cheikh, à la cessation de la violence et à l'amélioration des conditions de sûreté et de sécurité pour les civils palestiniens.

Ma délégation est profondément déçue que le projet de résolution n'ait pas obtenu le nombre de voix indispensable pour être adopté. Nous pensons que l'adoption de la résolution et le déploiement, ensuite, de la force d'observateurs des Nations Unies aurait pu servir à décourager toute nouvelle violence et constituer une mesure de confiance entre les parties, favorisant d'autre part la mise en oeuvre de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité.

Nous sommes préoccupés face au nombre croissant de tués et de blessés – surtout parmi la population civile palestinienne, notamment les enfants – ainsi que par la grave situation économique et humanitaire.

La délégation de la Jamaïque félicite le Secrétaire général des Nations Unies de son activité diplomatique résolue, ainsi que les dirigeants de plusieurs pays, qui veulent relancer le processus de paix. Ainsi, nous sommes heureux d'apprendre que les parties ont convenu de participer à des discussions à Washington d'ici la fin de la semaine, sous l'égide du Président des États-Unis. C'est sur cette toile de fond, et compte tenu des responsabilités du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, que la Jamaïque s'est portée coauteur du projet de résolution figurant dans le document S/2000/1171.

On notera que le projet demandait au Secrétaire général de l'ONU de consulter les deux parties sur les modalités de déploiement et le fonctionnement d'une telle force, et de faire rapport au Conseil le 8 janvier 2001 au plus tard. C'est à ce moment seulement qu'une décision concernant de nouvelles mesures aurait pu être prise.

La Jamaïque continue d'encourager les parties à mettre fin au conflit israélo-palestinien par le biais d'un processus de négociation actif, qui tient compte du droit à la sécurité de tous les États de la région, y compris d'Israël, ainsi que des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous continuerons d'appuyer les efforts visant à aboutir à une paix juste et durable sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous pensons que la mise en place de la force d'observateurs militaires et de police des Nations Unies aurait contribué à ce processus.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis pour examiner la question la plus difficile qui se pose au moment le plus difficile. Et, bien qu'il y ait des divergences de vues

évidentes entre les membres du Conseil, j'apprécie vivement les efforts consentis par tous, et en particulier par les membres du Mouvement des pays non alignés, pour trouver ensemble la voie qui permettra d'aller de l'avant.

Le niveau de la violence dans la région est très inquiétant et le nombre de victimes et de blessés qui en résulte parmi la population civile, et en particulier du côté palestinien, est inadmissible. Le Royaume-Uni estime qu'une mission d'observateurs en Cisjordanie et à Gaza pourrait profiter aux deux parties. La présence de témoins objectifs pourrait servir à calmer la violence et aider les deux parties à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux hostilités. Nous avons travaillé avec d'autres délégations autour de cette table et avec le Secrétaire général pour tenter d'aboutir à un accord sur les modalités permettant la mise en place d'une telle mission et nous nous félicitons d'avoir oeuvré en collaboration très étroite avec la délégation française.

Il est prématuré de renoncer à cet objectif. Nous sommes fermement convaincus que le fait d'essayer d'imposer des observateurs contre la volonté d'une des parties serait, dans la pratique, voué à l'échec. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus sur le projet de résolution dont nous sommes saisis car nous ne pensons pas qu'il puisse être mis en oeuvre sans que des efforts supplémentaires soient déployés pour rétablir la confiance et parce que nous estimons que la prise d'une telle décision aujourd'hui aurait rendu encore plus improbable le déploiement d'une mission.

Nous sommes toujours disposés à appuyer une proposition qui pourrait faire l'objet d'un consensus. Il importe à présent de concentrer nos efforts en vue d'appuyer la reprise du dialogue direct entre les parties, qui offre le meilleur espoir de parvenir à une paix juste et durable dans la région, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

La reprise des pourparlers à Washington cette semaine témoigne de l'importance que les deux parties accordent à la recherche d'une solution durable et nous espérons qu'elles ne permettront pas que le résultat de notre réunion de ce soir nuise aux efforts qu'elles font actuellement pour rétablir la paix. La possibilité que ces efforts aboutissent demeure notre principal critère et c'est ce qui a guidé notre décision sur la proposition que nous avons examinée aujourd'hui.

M. Heinbecker (Canada) : Le Canada est profondément préoccupé par le cycle de violences en Cisjordanie, à Gaza et en Israël. Cette violence fait fi de la sécurité humaine, des peuples qui vivent dans cette région et de leurs communautés. Nous sommes résolument engagés à assurer la protection de tous les civils.

(*l'orateur s'exprime en anglais*)

Notre expérience dans le domaine du maintien de la paix nous a enseigné qu'il importe de définir des mandats clairs et réalisables. Nous ne pensons pas que ce projet de mandat réponde à ces deux exigences. Le Canada serait favorable à toute initiative – y compris à l'idée d'envoyer une force d'observateurs ou de contrôle – qui serait à même de stabiliser la situation dans la région et d'assurer la protection des non-combattants. Mais nous estimons que le déploiement éventuel d'une telle force et son fonctionnement efficace seraient remis en cause si le Conseil prenait une décision en ce sens aujourd'hui, sans avoir reçu le consentement des deux parties et sans qu'un mandat approprié ait été mis au point. Nous ne pensons pas non plus que le moment soit venu pour cette résolution. C'est pourquoi le Canada s'est abstenu sur ce projet de résolution.

Nous sommes certains que le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie, comme le Conseil lui en a donné le mandat, pour explorer avec les parties les possibilités qui s'offrent de mettre un terme à la violence et de ramener les parties à la table des négociations. Nous sommes encouragés par la décision qu'ont prise les parties de reprendre les pourparlers, sous la direction des États-Unis. Le Canada prône depuis longtemps ce dialogue qui représente le seul moyen de parvenir à un règlement juste et global sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). À notre avis, le Conseil doit se tenir prêt à appuyer ce processus, y compris en envoyant une force d'observateurs ou une mission de surveillance, au cas où cette proposition serait acceptée par les parties.

M. Cunningham (États-Unis) *(parle en anglais)* : Ce soir, le Conseil a pris une décision sage sur un projet de résolution aussi inopportun qu'injustifié. Ce projet de résolution n'a pas abouti car il n'a pas reçu l'appui nécessaire, comme le montre le résultat du vote. Si ce projet avait eu quelque chance

d’être adopté, ma délégation aurait exercé son droit de veto.

Le manque d’appui au Conseil et le refus par les membres d’adopter ce projet de résolution sont des signes importants. Le moment est venu d’appuyer la reprise des négociations et du dialogue, plutôt que de prendre des mesures qui ne favoriseraient pas en fait la cause de la paix et qui n’auraient pas reçu l’assentiment des parties.

Les délégations israélienne et palestinienne sont arrivées à Washington ce soir et les pourparlers doivent commencer demain. Nous mettrons tout en oeuvre pour rétablir la confiance et le dialogue, et nous ferons tout notre possible pour appuyer ce qui pourrait être utile, de l’avis des Palestiniens et des Israéliens. C’est ce sur quoi nous devons nous concentrer et c’est ce qui aura les effets les plus positifs et les plus salutaires sur le terrain.

Le Président *(parle en russe)* : Je voudrais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Depuis le début de la crise israélo-palestinienne, la Fédération de Russie a condamné la violence et le recours excessif à la force et elle a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que cesse cette violence et pour que le processus de paix reprenne. À cette fin, le Président de la Russie, M. Poutine, et le Ministre des affaires étrangères, M. Ivanov, ont été en contact permanent avec les dirigeants palestinien et israélien, ainsi qu’avec les dirigeants des autres États intéressés et le Secrétaire général. Ces contacts se poursuivent actuellement.

Nous constatons que les efforts conjoints déployés par la communauté internationale pour régler la crise qui secoue la Cisjordanie et la bande de Gaza commencent à porter leurs fruits. Comme cela a été annoncé, des pourparlers de proximité entre les représentants officiellement autorisés des délégations israéliennes et palestiniennes vont commencer le 19 décembre à Washington. Cela pourrait marquer une nouvelle étape importante dans la reprise d’un dialogue direct entre Israéliens et Palestiniens. Nous espérons que ces pourparlers permettront de progresser sur la voie qui doit permettre d’assurer une protection internationale aux civils palestiniens de la Cisjordanie et de Gaza, objectif auquel nous souscrivons pleinement et qui ne pourra être atteint dans la réalité que si les Palestiniens et les Israéliens donnent leur accord.

Nous estimons particulièrement important donc, à cette étape cruciale, de ne pas prendre de mesures qui compliqueraient les efforts diplomatiques entrepris et la situation sans se rapprocher concrètement de l’objectif de protection de la population civile.

Compte tenu de tous ces facteurs, la délégation de Russie s’est abstenue sur ce projet de résolution. Cette décision n’a pas été facile pour nous en tant que pays coparrain du processus de paix. Cependant, nous sommes convaincus qu’il ne sera possible de garantir une présence internationale sur le Territoire palestinien occupé que si les conditions sont préalablement acceptées par les deux parties. Nous continuerons d’essayer d’atteindre précisément cet objectif.

De manière plus générale, nous continuerons de déployer des efforts en vue de trouver rapidement une solution à la crise israélo-palestinienne sur la base de ce qui a été convenu entre les parties au conflit et avec l’appui de la communauté internationale.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à l’Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) *(parle en arabe)* : Je vous félicite à l’occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et je remercie votre prédécesseur.

Malheureusement, aujourd’hui le projet de résolution n’a pas été adopté. À notre avis, c’est là un jour triste pour le Conseil de sécurité.

Nous souhaitons, avant tout, remercier sincèrement, au nom du peuple palestinien, les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont également membres du Conseil de sécurité – le Bangladesh, la Jamaïque, la Malaisie, le Mali, la Namibie et la Tunisie. Nous souhaitons également remercier sincèrement l’Ukraine et la Chine, qui ont voté en faveur du projet de résolution avec les coauteurs du projet. Nous apprécions vivement la position de principe qu’ils ont défendue ainsi que leur grand sens des responsabilités face aux événements qui se déroulent sur notre territoire occupé où la campagne israélienne militaire contre le peuple palestinien se

poursuit dans l'effusion de sang depuis le 28 septembre.

Plus de 300 Palestiniens ont perdu la vie à la suite des actions des forces militaires israéliennes et plus de 10 000 Palestiniens ont été blessés. Un tiers d'entre eux sont des enfants âgés de moins de 18 ans. La destruction et le sabotage de nos biens se poursuivent ainsi que l'état de siège. Aujourd'hui, toutefois, le représentant d'Israël, ici même, a encore fait une déclaration qui met en doute l'intelligence de la communauté internationale et défie notre patience et notre tolérance et nous ne pouvons que condamner cette déclaration et l'ensemble de son contenu.

Ceci se déroule malgré l'adoption de la résolution 1322 (2000) par le Conseil de sécurité le 7 octobre dernier et malgré la résolution que l'Assemblée générale a adoptée le 20 octobre lors de sa dixième session extraordinaire.

Face à tout cela, le peuple palestinien et les pays arabes ainsi que les membres de l'Organisation de la Conférence islamique et les membres du Mouvement des pays non alignés ont demandé qu'une protection adéquate soit offerte au peuple palestinien par le biais de la création d'une force d'observation de l'ONU. Nous avons progressé lentement et patiemment sur cette voie au sein du Conseil de sécurité depuis le 25 octobre dernier.

Nous avons essayé de traiter avec toutes les parties intéressées afin d'arriver à un accord. Durant cette période, le Président Arafat s'est rendu personnellement à New York et a rencontré les membres du Conseil ainsi que les membres du Comité ministériel de l'Organisation de la Conférence islamique. Des représentants du Mouvement des pays non alignés ont pris la parole devant le Conseil à plus d'une reprise durant cette période.

Le Conseil de sécurité a tenu une réunion publique sur la situation actuelle ainsi que de nombreuses consultations officieuses. Malgré cela, la campagne sanglante d'Israël se poursuit contre notre peuple et contre les civils palestiniens. Il s'est avéré de plus en plus nécessaire de protéger les civils innocents par le biais d'une force de protection internationale ou tout au moins de contribuer à cette protection en créant une force d'observation de l'ONU.

Enfin, les membres du Mouvement des pays non alignés qui sont membres du Conseil ont présenté le 8 décembre un projet de résolution après avoir apporté certains changements importants à son texte officieux. Les coauteurs se sont montrés très accommodants avec les autres membres du Conseil afin de parvenir à un accord. Entre autres, ils ont accepté l'idée d'une démarche en deux temps comme cela a été proposé par d'autres membres du Conseil de sécurité. Ils étaient également prêts à accepter d'autres changements afin d'augmenter le niveau d'appui, voire de parvenir à un consensus. Ils ont même proposé de reporter l'adoption du projet de résolution sur la base d'exigences particulières formulées par certains membres du Conseil.

Mais notre peuple continue de se poser cette question fondamentale : pourquoi faut-il tant de temps? Pourquoi la communauté internationale permet-elle à Israël, puissance occupante, de continuer d'opprimer notre peuple? Pourquoi certains ont-ils proposé l'idée d'obtenir l'assentiment de la puissance occupante alors que la question concerne des territoires occupés qui ne sont pas sous la souveraineté israélienne?

Jusqu'à la dernière minute, nous avons, avec les coauteurs du projet de résolution, fait preuve d'une grande souplesse. Les coauteurs ont apporté de nouvelles modifications au texte. Néanmoins, tout cela n'a pas suffi pour changer le résultat final.

Nous avons alors été amenés avec nos amis membres du Conseil à prendre une décision nécessaire, quoique extrêmement difficile pour nous, compte tenu des responsabilités que nous impose la situation au sein du Conseil de sécurité et sur le terrain dans notre pays occupé et en l'absence de tout autre choix possible. Nous avons demandé à nos amis au sein du Conseil de sécurité de mettre aux voix le projet de résolution, quel que soit le résultat du vote, pour que le Conseil de sécurité soit confronté à ses responsabilités et pour faire connaître à notre peuple les choix qu'il lui reste à faire. Une fois de plus, nous nous félicitons vivement de la demande claire formulée par nos amis pour qu'il soit procédé à un vote sur le projet de résolution.

Il est clair maintenant que le Conseil de sécurité est incapable ou n'est pas encore prêt à adopter des mesures même minimes pour établir une force d'observation de l'ONU en vue d'offrir une protection aux civils palestiniens, en dépit des pertes humaines et matérielles considérables et de la poursuite de l'occupation. D'aucuns ont tenté de suggérer que leurs positions découlaient de la reprise des pourparlers à

Washington. Cela nous paraît incorrect. Ce qui se passe à Washington ne devrait pas empêcher le Conseil de sécurité d'agir. Bien au contraire, le fait que le Conseil réussisse à prendre la décision requise ne peut que servir les négociations en question qui ne peuvent aboutir à aucun accord applicable si les mesures nécessaires pour régler la situation sur le terrain ne sont pas prises.

Le représentant d'Israël nous a fait savoir aujourd'hui que son pays ne fait pas objection au principe d'une présence étrangère. Ce faisant, il nous dit en fait que ce Conseil ne saurait rien entreprendre sans son approbation. Nous n'avons pas accepté ni n'accepterons que l'approbation d'Israël soit une condition préalable au fait que le Conseil assume ses responsabilités.

Le résultat auquel le Conseil de sécurité a abouti aujourd'hui n'a à notre avis qu'une seule explication et qu'une seule cause – la position des États-Unis ouvertement et étonnamment liée à la position d'Israël, puissance occupante, et la forte pression exercée par les États-Unis sur tous les autres membres du Conseil de sécurité. Que les États-Unis aient été contraints d'utiliser le droit de veto ou qu'ils aient eu recours à une autre solution pour prévenir l'adoption du projet de résolution, comme nous venons de l'entendre, le résultat demeure le même.

Eu égard aux uns et aux autres, nous affirmons que certains membres, nos amis, ont adopté des positions parfois divergentes de la nôtre. D'autres ont adopté des positions difficiles à comprendre, rejetant parfois un texte qu'ils avaient proposé au préalable. Il n'y a pas de mystère à cela. Une fois encore, nous pensons que la raison principale – il y en a peut-être d'autres – est la position adoptée par la grande puissance et son influence au sein du Conseil de sécurité.

En ce qui nous concerne, cette phase des travaux du Conseil de sécurité est achevée. Nous n'éprouvons aucune honte et nos amis ne devraient éprouver aucun regret de n'avoir pas réussi à faire adopter une résolution aujourd'hui. L'issue d'aujourd'hui ne dégage pas le Conseil de ses responsabilités face aux faits qui se déroulent dans le Territoire palestinien occupé, y compris Al Qods. Ce qui s'est passé aujourd'hui a montré au peuple palestinien et aux autres peuples arabes qu'ils ne peuvent vraiment compter sur le Conseil de sécurité pour obtenir justice. Il semblerait que le Conseil n'agisse que lorsque les questions dont il est saisi concernent les ennemis des États-Unis et non quand il est question d'Israël malgré les violations par ce pays de la Charte des Nations Unies, du droit international, du droit humanitaire international, des résolutions du Conseil de sécurité et d'autres résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Il n'y a pas un seul objectif noble déclaré par la communauté internationale qui n'ait pas été bafoué par Israël. Je me limiterai à citer, à titre d'exemple, la protection des droits de l'homme, des personnes civiles en temps de guerre, des personnes vulnérables, en particulier les enfants, et la non-prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, etc. Toutefois, toutes les objections sont écartées lorsqu'il s'agit d'Israël. On observe ici une protection automatique.

Je ne peux mesurer les conséquences qu'aura l'incapacité du Conseil de remplir son devoir sur le terrain, ni prévoir le tribut que les civils palestiniens auront à payer du fait de la poursuite de la campagne d'Israël et les répercussions que tous ces événements auront sur la région. Tout ce que je souhaite, c'est que nos prévisions les plus pessimistes ne se réaliseront pas et que la justice et la paix finiront par l'emporter.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Il n'y a plus d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 40.